

Trophée béton pro distingue les réalisations remarquables en béton

Règlement de la 2^e édition

Inscriptions à partir du 18 octobre 2018 jusqu'au 30 juin 2019

Le Trophée béton Pro, organisé par les associations *Bétocib*, *CIMbéton*, sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication, est une distinction biennale dont le but est de faire connaître des réalisations architecturales remarquables réalisées en béton et de mettre en évidence les performances innovantes de ce matériau de l'avenir.

1 - OBJECTIFS

Le Trophée béton Pro est une distinction d'envergure nationale attribuée par un jury indépendant, à des œuvres construites en France les cinq dernières années. Il vise à promouvoir l'architecture en béton et les équipes de conception-réalisation : maîtres d'ouvrage, architectes, BET, entreprises, industriels, fournisseurs de matériaux.

Grâce à ses déclinaisons multiples, le béton occupe une place dominante dans l'architecture et offre une grande liberté aux concepteurs, tant sur le plan esthétique que technique.

Bien que centenaire, le béton est un matériau jeune. Matériau de prédilection du XX^e siècle, il a largement participé au développement de l'architecture moderne. Par son caractère universel, ce matériau continu et polyfonctionnel, s'adapte aussi bien à l'architecture organique qu'au rationalisme ou au minimalisme.

La richesse de ses potentialités plastiques et structurelles, qui conservent toute leur actualité au XXI^e siècle, mérite d'être explorée en permanence.

L'objectif du Trophée béton Pro est aussi de sensibiliser le grand public en mettant en valeur les réalisations contemporaines en béton, de faciliter le dialogue entre les différents intervenants du projet : Maître d'ouvrage, architectes, ingénieur, entreprises, de favoriser le développement d'une réflexion architecturale innovante pour son utilisation.

10 œuvres sont nominées tous les 2 ans.

Les projets sont choisis toutes catégories de réalisations confondues : du logement individuel au logement collectif, de l'équipement privé à l'équipement public, culturel ou sportif, de l'ouvrage d'art à l'aménagement urbain ...

Le Trophée béton Pro organise la promotion de ce prix à travers la presse professionnelle et les publications des associations organisatrices Bétocib et CIMbéton, lors des différentes manifestations événementielles et bénéficie du relais de ses partenaires : le Ministère de la Culture et de la Communication, la Maison de l'architecture en Ile-de-France et le Moniteur.

2 - ORGANISATION DU CONCOURS

Organisateurs du concours

- Bétocib : Association pour la valorisation de la qualité esthétique et technique de l'architecture en béton. Créée en 1973, Bétocib regroupe les professionnels de la construction : architectes, plasticiens, BET, économistes, fournisseurs de matériaux, entreprises et préfabricants, maîtres d'ouvrage et organismes professionnels partageant la même passion du béton.
- CIMbéton : Centre d'information sur le ciment et ses applications. L'association CIMbéton a pour mission de faire connaître les progrès techniques des ciments et des bétons dans tous les secteurs de la construction, bâtiment, travaux publics, génie civil. Le pôle bâtiment promeut l'Architecture en béton au travers de multiples actions à destination des professionnels et des étudiants (publications, conférences, formations, concours, etc.).

Trophée béton Pro est placé sous le patronage du Ministère de la culture et de la communication.

Secrétariat du concours

L'organisation du concours est assurée par un secrétariat qui comprend un représentant de chaque organisation : Bétocib et CIMbéton.

Le secrétariat est chargé de la réalisation de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation du concours.

Il est l'interlocuteur unique des candidats.

Les questions doivent être envoyées à l'adresse info@trophee-beton.com.

Candidats

Tout acteur du projet peut être à l'initiative du dépôt du dossier :

- maître d'ouvrage,
- maître d'œuvre,
- bureau d'études,
- entreprise,
- industriels
- fournisseurs de matériaux

Les candidats sont tenus, avant le dépôt des candidatures, d'obtenir toutes les autorisations de l'architecte (propriété intellectuelle du projet) et du photographe (photos libres de droit) ; autorisation nécessaires à la reproduction et à la présentation des éléments constitutifs du dossier dans les médias, ainsi que pour une reproduction, par la presse professionnelle et dans les publications du Trophée béton et des associations Bétocib et CIMbéton (publications papier, sites web et réseaux sociaux des associations). Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de Trophée béton.

Modalités d'inscription

L'inscription, obligatoire, est ouverte à partir de la date du lancement, le 18 octobre 2018, et jusqu'au 30 juin 2019 (date de clôture des inscriptions).

Chaque candidat ou équipe de candidats doit s'inscrire en ligne par l'intermédiaire de la plateforme <https://www.wiin-project.com/fr/appels-a-projets>

Toutes les pièces doivent être téléchargées sur ce site.

Tous les projets inscrits participeront à la compétition.

Les informations contenues dans le dossier de présentation sont destinées à Trophée béton.

Seul le candidat ou le mandataire de l'équipe reçoit un accusé de réception par email. Cet email atteste de l'inscription.

Réponses aux questions

Les questions concernant le règlement peuvent être adressées via le site ou par email au secrétariat du concours jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions : info@trophee-beton.com.

3 - DOSSIER DE CONCOURS

Modalités

Le règlement du concours et l'ensemble des informations nécessaires à la participation, sont disponibles sur [wiin-project.com](https://www.wiin-project.com). L'inscription se fait exclusivement sur ce site, par le téléchargement de la totalité des éléments suivants (le dossier doit être complet pour être analysé par le jury) :

- une synthèse architecturale du projet d'environ 2000 signes (espaces compris) : cette synthèse est primordiale pour la compréhension du projet par les membres du jury.
- un descriptif sur la pertinence du choix du béton 1000 signes max (espaces compris)
 - Pourquoi ce choix du matériau béton ?
 - Qu'est-ce que le béton vous a permis de réaliser ?

- Le béton répond-il à des performances particulières ? pour la structure, pour l'enveloppe ?
 - Pour le béton choisi, des expérimentations ont-elles été faites ? Y a-t-il eu plusieurs essais, sur place ou en usine? Expliquer les particularités de sa mise en œuvre?
 - Qu'avez-vous constaté depuis sa réalisation ?
- un descriptif sur les particularités du béton choisi (obligatoire)
 - Type de mur / type de structure / performances: (coulé en place / préfa / coffrage intégré...)
 - Type de béton
 - Type de granulats
 - Type de Coffrage
 - Type d'isolant
 - Aspect de surface du béton: lasuré, teinté, matricé, planché, brut, bouchardé, incrusté...
 - Protection
 - 8 photographies ou illustrations de l'ouvrage dans son ensemble et des détails essentiels et libres de droits
 - 5 plans et coupes
 - 1 ou 2 détails techniques

Après analyse des dossiers, des éléments optionnels pourront être demandés par les organisateurs aux architectes. Chaque dossier doit être constitué de tous les documents au format numérique. Les formats admis sont pdf et jpeg. Toutes les images doivent être au format jpeg en 300 dpi pour leurs publications éventuelles et ne pas dépasser plus de 3 Mo.

4 - JURY ET RÉSULTATS

Composition du jury

Le jury est composé d'une dizaine de membres dont les représentants de nos partenaires, Ministère de la Culture et de la Communication et Le Moniteur, un maître d'ouvrage, des architectes, des ingénieurs, des industriels de la filière Béton, reconnus pour la qualité de leurs travaux dans le monde de l'architecture, de la construction béton, des historiens, et deux membres des associations Bétocib et CIMbéton. Le président du jury est architecte.

Les résultats seront proclamés lors de la soirée de remise des prix en octobre 2019.

Un vote en ligne du « public » est organisé en parallèle du jury.

La remise des prix de la 2^e édition du Trophée (2018-2019) aura lieu en octobre 2019.

Critères d'évaluation : valeur culturelle de l'œuvre et démonstration formelle et constructive du matériau béton

Les réalisations seront jugées sur leur qualité architecturale et constructive en tenant compte des critères suivants : pertinence de l'utilisation remarquable du béton et de la mise en œuvre du matériau, usage, esthétique, qualité d'intégration dans le site, qualité structurelle, qualité environnementale, durabilité...

Tous les programmes et les échelles de réalisations sont acceptés, du logement individuel au logement collectif, de l'équipement privé à l'équipement public, culturel ou sportif, de l'ouvrage d'art à l'aménagement urbain ...

Les candidatures doivent répondre aux conditions suivantes :

La construction doit employer de façon démonstrative et évidente le béton dans tous ses états, formels et constructifs.

Etre implantée sur le territoire national, DOM et TOM compris

Pourront être inscrits les projets construits les 5 dernières années : livraison entre le 1er janvier 2014 et le 30 juin 2019.

Proclamation des résultats et Diffusion des projets sélectionnés

La proclamation des résultats a lieu en octobre 2019.

Les réalisations lauréates feront l'objet d'une publication sur le site internet de Trophée béton Pro, dans la presse professionnelle, dans des publications de Bétocib, de CIMbéton, et sur les sites de la filière Béton.

Un dossier de presse portant sur les réalisations sélectionnées et sur les réalisations lauréates sera diffusé largement à la presse nationale et régionale, et à tous les médias susceptibles de faire état des résultats.

5 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible pendant toute la durée des prix sur le site www.trophee-beton.com